

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

AMUNDI CREDIT GREEN BONDS

Classe I - Code ISIN : (C) FR0010001214

Ce fonds est géré par Amundi Asset Management, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

En souscrivant à AMUNDI CREDIT GREEN BONDS - I, vous investissez dans des obligations vertes d'émetteurs privés, libellées en euro et autres devises de l'OCDE, offrant le plus haut niveau de gain de capital à court terme, au travers de AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND - OR EUR.

En effet, votre investissement est réalisé en quasi-totalité dans le compartiment AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND - OR EUR d'Amundi Funds, SICAV de droit luxembourgeois et accessoirement en liquidités.

L'objectif de votre fonds est d'offrir une combinaison de revenu et de croissance du capital (Total Return). Le compartiment vise plus particulièrement à investir dans des obligations vertes - dites "green bonds" - d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement.

La performance de AMUNDI CREDIT GREEN BONDS - I peut être inférieure à celle de AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND - OR EUR en raison notamment de ses propres frais.

La stratégie de votre fonds est identique à celle d'AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND - OR EUR à savoir :

"
L'objectif de votre fonds est d'offrir une combinaison de revenu et de croissance du capital (Total Return). Le compartiment vise plus particulièrement à investir dans des obligations vertes - dites "green bonds" - d'émetteurs privés en privilégiant les projets ayant un impact positif sur l'environnement. Pour atteindre son objectif, le Compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des obligations vertes d'entreprise investment grade qui sont libellées en euros ou autres devises de l'OCDE. Deux sources de performance peuvent contribuer à atteindre l'objectif du Compartiment. Diverses stratégies sont mises en oeuvre pour atteindre l'objectif de performance du Compartiment : stratégies de crédit directionnelles, stratégies directionnelles sur les taux d'intérêt, stratégies d'arbitrage sur le crédit et stratégies de diversification. L'emploi de produits financiers dérivés fait partie intégrante de la politique d'investissement à des fins de couverture, d'arbitrage et/ou de surexposition".

L'OPC est géré activement et vise à offrir une combinaison de revenu et de croissance du capital (Total Return). Sa gestion est discrétionnaire. L'impact environnemental lié à l'investissement en obligations vertes est apprécié en fonction des estimations des émissions de gaz à effet de serre évitées avec comme indicateur les tonnes d'émissions d'équivalent CO2 (IC02e) évitées par million d'euros investis.

L'OPC maître est classé article 9 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 18 mois.

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations privées en euro sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les dispositions en matière de souscription/rachat d'AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND - OR EUR dans lequel investi votre fonds, sont expliqués dans la partie Conditions de souscriptions et de rachats du prospectus d'AMUNDI FUNDS EURO CORPORATE SHORT TERM GREEN BOND - OR EUR.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0,50 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0,36% de l'actif net moyen
----------------	----------------------------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	20 % de la différence entre l'actif net de la part et l'actif de référence
	Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus.

La comparaison de l'actif net de la part et de l'« Actif de Référence » (tel que défini dans le prospectus) est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum. La commission de surperformance représente 20 % de l'écart entre l'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si, au cours de la période d'observation, cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires de la part par rapport à l' Actif de Référence au cours des 5 dernières années, y inclus l'année en cours.

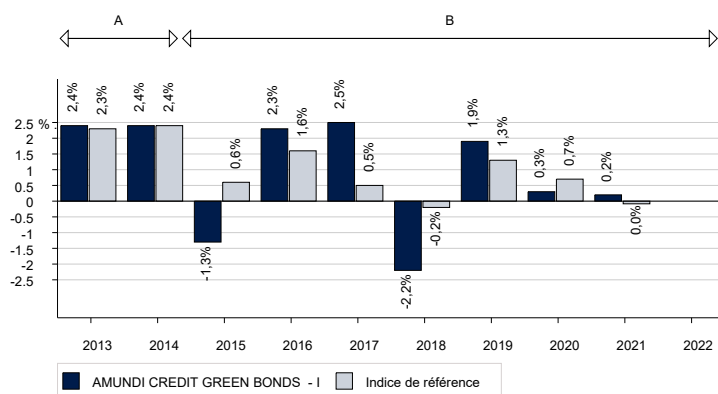
La date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de juin.

La provision peut être perçue par la société de gestion à une date anniversaire, ouvrant alors une nouvelle période d'observation.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



A : Durant cette période, le FCP devient nourricier

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds.

Le fonds a été créé le 1er avril 1988 et sa classe I le 1er avril 1988.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPC maître et nourricier :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques de l'OPC maître et de l'OPC nourricier, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de leurs sociétés de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.amundi.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le fait que l'OPCVM maître est de droit étranger peut avoir une incidence sur le traitement fiscal des plus-values et revenus éventuels lié à la détention des parts ou actions de l'OPCVM nourricier.

Responsabilité :

La responsabilité de Amundi Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.